



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 058 - 07- 2021 - Direction Générale des ServicesSIGNATURE DU COROM (CONTRAT DE REDRESSEMENT EN OUTRE-MER)Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

29 JUIL. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 8 Juillet 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 27

Représentés 07

Excusés 0

Absents 5

Total des votes 34

*P. Le Maire absent,
Le Premier Adjoint.*

R. ISSA

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 16 Juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : – Valentine SERRANO à Marie Sabine SAUTRON - Odile DAMOUR à Jean François CATAN – Monique MARIMOUTOU TACOUN à Sarah SALAH – ALY – Anrifadjati TOILIBOU à Marie Michèle MARIAYE - Christelle HOAREAU à Bruno ROBERT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Hans DIJOUX –

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président rappelle à l'Assemblée que lors du conseil municipal du 8 avril 2021, elle l'avait autorisé à signer le contrat de redressement en Outre Mer pour lequel la Ville de Saint Benoît avait été retenue.

La signature a eu lieu le lundi 12 juillet 2021 avec Le Préfet de la Réunion et le Directeur Général des Finances Publiques et conformément à la procédure prévue, ce contrat est présenté en annexe pour la parfaite information de l'Assemblée.

D'une manière générale, la Ville poursuit sa volonté de travailler en transparence et de produire des documents fiables et sincères. Plus précisément, il s'agit de moderniser la chaîne de dépenses et de respecter in fine la réglementation sur le délai global de paiement des factures. De plus, la Ville s'est engagée sur une trajectoire de ses dépenses de fonctionnement en particulier sur sa masse salariale et les charges à caractère général.

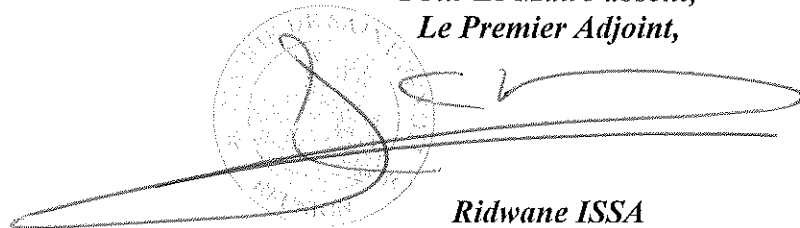
En contrepartie, l'Etat fournit une assistance technique à travers l'AFD et une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 840 000€ sur les exercices 2021, 2022 et 2023 (après contrôle du respect des engagements) ainsi qu'une subvention exceptionnelle en investissement pour la réhabilitation du Pôle d'Insertion de Sainte Anne de 1 460 096€ portant à 90% le financement de cette opération.

A ce titre, le Président propose à l'Assemblée de prendre connaissance des termes de ce contrat.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Pour Le Maire absent,
Le Premier Adjoint,*



Ridwane ISSA